Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Février 1901. No. 14

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis... $1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



Nouvelles de Quebec

LÉVIS

Une dame de Lévis vient d'entrer en possession d'un vieux violon Stradivarius de 164 année d'existance. Le rare instrument est resté 75 ans dans la maison, sans que même personne s'en serve, mais il est resté parfait et il est hautement apprécié par son nouveau possesseur qui connail la valeur de ces instruments anciens. Cette dame aurait assisté à un vente à Londres, il y a trois ans où un violon semblable a été vendu vingt fois fois plus cher que le prix qu'elle a payé pour celui qu'elle possède.

QUEBEC

L'abbé O'Leary, l'héroique chapelain catholique du 1er contingent canadien est de nouveau sur pied. Il a été sérieusement menacé de pleurésie pendant quelque quelque temps, mais il a trouvé moyen avec sa vigoureuse constitution de secouer cette nouvelle maladie et de s'en débarrasser. Ses nombreux amis apprendront sans doute avec plaisir son heureux retour à la santé.

—M. J. B. Laliberté vient de faire l'acquisition au prix de $8,700 de la propriété du Dr Verge, pour agrandir son établissement.

SHERBROOKE

Mgr Larocque a célébré le saint sacrifice de la messe, dans la chapelle privée de l'évêché, dimanche matin, pour la première fois depuis le commencement de sa maladie. Sa Grandeur était privée de ce bonheur depuis le milieu de décembre dernier, et elle pourra bientôt continuer à offrir le saint sacrifice tous les matins.

MONTRÉAL

M. Alphonse Lépine, ancien député ouvrier de Montréal-Est et chef ouvrier, de Montréal, a été casé dans l'administration publique. On dit que plusieurs autres chefs ouvriers qui ont tratravaillé pour M. Tarte, dans Ste. Marie, recevront des récompenses semblables.

SAINT-HYACINTHE

Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyasinthe :*

Mgr Langevin et ses compagnons laissaient St. Hyacinthe mercredi après-midi, pour retourner à St. Boniface. Il a été décidé avantle départ de Mgr Langevin que les sœurs St. Joseph ouvriraient deux missions dans le Manitoba à l'automne, 4 sœurs s'établiraient à Lorette, 12 à 15 milles de St. Boniface et 4 autres au Lac Croche, à plus de 200 milles de l'archevêché.

SAINT-SÉBASTIEN

Il y a quelques jours mourait à Saint-Sébastien, Mme Brousseau, épouse de M. H. Brousseau, l'un des plus anciens et plus respectables cultivateurs de cette paroisse.

SAINT-HILAIRE

Une famille affligée Vendredi le 8 courant, la mort, terrible faucheuse emportait encore un des membres de la famille de M. Joe. Blain si cruellement éprouvée depuis un an et demi. Durant ce court lape de temps, M. Blain a vu disparaître dans le sombre courant de la mort un de ses fils et trois de ses filles, tous à un âge assez avancé, la plus jeune étant dans sa dix-neuvième année. La dernière trépassée est Melle Alexandrine, revenue des Etats-Unis il y a quelques mois avec la maladie qui la conduisit au tombeau.

Nous offrons nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

Nouvelles des Etats-Unis

MANCHESTER, N. H.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin de M. T. J. Labrecque, et sans la présence d'esprit du propriétaire, il est probable que nous aurions à enrégistrer une grande conflagration.

A 6 heures 30 M. Labrecque a fermé les portes de son magasin, après avoir éteint les feux de sa tournaise. Une dizaine de minutes après, cependant, M. Labrecque est retourné pour chercher quelques oranges, et c'est alors qu'il s'est aperçu que le feu s'était déclaré dans la cave de son établissement.

Sans perdre un instant, il s'est mis à l'œuvre et après une heure de lutte acharnée il parvint à maitriser l'élément destructeur avant qu'il ait causé trop de dommages.

—Mme Philomène Gagnon, épouse de feu M. Hypolite Gagnon, est décédée. Elle était âgée de 49 ans.

BARRINGTON, R. I.

Le Dr N. R. Hall, assisté des Drs Morrisseau, de Waren, et Coxe, de Riverside, a enlevé de l'estomac de Maria Perry, âgée de 5 ans, une épingle à chapeau qu'elle avait avalée. L'opération a très bien réussi et l'enfant se rétablit promptement. Le Dr Hall avait localisé l'épingle au moyen du radiographe ou rayons cathodiques.

NEW HAVEN, CONN.

Thomas Healey, un forçat va intenter une action en dommages-intérêts au montant de $10,000 contre l'Etat du Connecticut. Healey, ayant été condamné à trente jours de prison, fut mis à l'ouvrage sur une machine à blanchir le bois. En travaillant, il fut victimes d'un accident qui a nécessité l'amputation de sa main droite.

PROVIDENCE, R. I.

Flora Barrette et sa sœur, âgées respectivement de 2 ans et demi et de 4 ans, s'amusaient à la maison, lorsque la première fit basculer une marmite contenant dè l'eau bouillante et des pommes de terre. L'enfant fut cruellement brûlée à la poitrine et aux bras, mais sa vie n'est pas en danger. A l'hôpital St. Joseph, le médecin a même dit qu'il n'y paraîtra bientôt plus rien.

NASHUA

M. P. J. Rose, employé chez Stearns et Hill marchand de bois a eu la main droite horriblement coupée par une scie circulaire. Le sang a coulé en abondance, et le medecin appelé est d'opinion qu'il sera plusieurs semaines sans pouvoir travailler.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Rien ne démontre plus clairement les difficultés presqu'insurmontables que rencontrent les Anglais dans la guerre sud africaine que la décision des autorités militaires de Londres d'envoyer 30,000 hommes de renfort à Kitchener afin de le mettre en état de tenter un grand coup pour écraser définitivement les Bœrs.

L'armée anglaise en Afrique, en ce moment et d'au moins 200,000 hommes, est ces renforts porterout son effectif à 230.000 hommes. Kitchener sera-t-il plus heureux avec une armée aussi considérablement augmentée? Réussira-t-il enfin à vaincre complètement les commandos bœrs, à faire cesser bientôt ce conflit sanglant qui exige tant de pénibles sacrifices de l'Angleterre en hommes et en argent, et à pacifier cette région africaine qu'une guerre de plus de 18 mois a presque complètement ruinée?

En Angleterre, le peuple commence à se fatiguer de cette guerre.

***

Londres—Lord Kitchener a fait le rapport suivant au Bureau de la guerre, en date de Prétoria.

"La colonne anglaise a détruit les provisions à Petrusburg et a enlevé 2,500 chevaux et bêtes à cornes.

"On rapporte que Dewet est encore au nord de Smithfield, se dirigeant vers l'est. Un détachement qui a traversé la ligne à la voie d'évitement Pompi, marche sur Philippinos.

"Methuen fait rapport de Lillefontein, à l'est de Vryburg, qu'il a dispersé l'ennemi à cet endroit et qu'il s'est emparé de douze wagons et de plusieurs têtes de bétail.

"Le général French est près d'Ermelo."

***

Cape Town—D'après les rapports officiels, il y a maintenant deux cas de peste bubonique en cette ville.

***

Prétoria—Les camps des réfugiés bœrs sont maintenant administrés par dix civiliens. Le nombre des réfugiés est maintenant d'environ 60,000.

***

Londres—Une dépêche spéciale de Cape Town dit que M. A. D. W Wolmerans, délégué bœr aux Etats-Unis et en Europe, a écrit de Paris une lettre dans laquelle il engage fortement les Bœrs à se rendre.

***

Chicago—M. Jan Krige, un commandant bœr qui a servi sous le général Botha et qui est actuellement en cette ville, dit que non seulement l'Angleterre en sera réduite à accepter les conditions des Bœrs, mais qu'elle devra aussi payer au Transvaal une indemnité de 40 à 50 millions de dollars. Les dépêches, ajoute-t-il, annoncent que Dewet a traversé la rivière Orange avec 2,000 homes. Si c'est vrai, c'est le coup de mort de l'espoir que nourrit l'Angleterre de subjuguer les Bœrs parce que Dewet recrutera certainement une armée de 50,000 hommes dans cette colonie, et qu'il pourra imposer des conditions. Les Bœrs n'ont aucune raison de capituler maintenant.

LE COUT DE LA GUERRE

Londres—Sir Edward Clarke, exprocureur général, a écrit à un ami une lettre qui fait suite à son discours, prononcé le 7 février devant l'Association conservatrice de Holborn. Il dit que Roberts a rejeté en juin 1900, l'occasion de proposer des conditions de paix, quand le général Buller avait préparé les voies par des conférences avec Christian Botha.

Lord Roberts a répondu à celui-ci qui demandait quelles étaient les conditions de paix: "La reddition sans condition. La permission pour les soldats de retourner sur leurs fermes, mais aucune promesse aux commandants ni à aucune personne ayant poussé à la guerre!

"Cette réponse, dit Sir Edward Clarke, a mis le feu à toutes les négociations, et la guerre a continué. Depuis lors nos pertes ont été; 124 officiers et 1,545 hommes tués ou morts de leurs blessures, 63 officiers et 3,826 hommes morts de maladies, et 957 officiers et 22,637 hommes renvoyés comme invalides. Nous avons dépensé de 60 à 70 millions pour dévaster un pays sur lequel nous désirons régner, et nous ne semblons pas être plus prêts de la reddition sans condition qu'il y a sept mois."

Sir Edward Clarke espère que des conditions de paix acceptables et honorables seront proposées aux Bœrs.

COMBLE DE LA SAGESSE

Avoir toujours une bouteille de BAUME RHUMAL à la maison, c'est bien facile et c'est le comble de la sagesse.

La jeune fille remplit silencieusement son âme, comme un vase précieux, du parfum de toutes les vertus qu'elle acquiert. C'est la réserve qu'elle prépare inconsciencieusement pour embaumer tous ceux que la vie lui donnera à aimer.

Le Manitoba.

Mercredi, 20 Fevrier 1901

L'ouverture de la session de la Législature provinciale aura lieu demain, à 3 heures p. m.

MANDEMENT

DE

Mgr l'Archeveque de Saint-Boniface

POUR PROMULGUER L'ENCYCLIQUE DE N. S. PÈRE LE PAPE LÉON XIII, ACCORDANT UN JUBILÉ AU MONDE ENTIER

Louis Philippe Adelard Langevin

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIEGE APOSTOLIQUE

Archeveque de Saint-Boniface

AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET À TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE, SALUT, PAIX ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Archevêché de St-Boniface, le 16 fév. 1901.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

La charité du Christ qui presse le cœur de l'auguste Pontife, Léon XIII, l'a porté à étendre au monde entier le jubilé célébré, l'an dernier, à Rome, avec les démonstrations d'une piété extraordinaire.

Quelle grâce précieuse que celle du jubilé !

C'est le grand pardon qui nous est offert comme un moyen de salut et un gage de prédestination. La parole du Souverain Pontife que vous allez entendre, est la parole de Jésus-Christ Lui-même.

Prêtez-Lui donc une oreille attentive, et que nul d'entre vous n'endurcisse son cœur, mais qu'il le laisse, au contraire, s'attendrir et s'épanouir sous l'action de cette voix toute céleste qui est, tout à la fois, une lumière pour l'esprit et un feu réchauffant pour le cœur.

Nous laissons, nos très chers frères, la parole au Pape lui-même.

"De même que Nous a été doux le cours du temps sacré que Nous avons terminé hier par de pieuses et solennelles cérémonies, ainsi le souvenir Nous en sera très agréable. Il semble en effet qu'avec la grâce de Dieu Nous avons atteint le but qu'avait désiré l'Église, et vers lequel tendaient tous ses efforts : à savoir que la solennité rétablie au bout de soixante-quinze années touchât les âmes d'une façon salutaire.

"On compte, en effet, non pas un petit nombre d'hommes, mais jusqu'à des centaines de milliers, appartenant à toutes les classes et à toutes les nations, qui avec joie et avec une grande ardeur, se sont empressés de profiter de la faculté extraordinaire qui leur était donnée de gagner la sainte indulgence. Et il est hors de doute que beaucoup d'âmes se sont, à l'occasion de ce jubilé, purifiées par un repentir salutaire et se sont renouvelées par la pratique des vertus chrétiennes. Nous avons donc raison de penser qu'un nouvel et puissant élan de foi et de piété s'est répandu en tout lieu, partant de la source et du centre de la foi catholique.

"En outre, de même que Nos prédécesseurs ont eu coutume de le faire en pareil cas, Nous voulons maintenant reculer les bornes de la charité catholique, et procurer aux fidèles, en plus grande abondance, les biens célestes. Ce trésor des saintes indulgences, qui Nous a été confié et qui durant l'année écoulée a été ouvert très largement, mais seulement à Rome, Nous voulons que, pendant la moitié de l'an prochain, il soit accessible à l'universalité des fidèles, dans tout le monde catholique. Ce jubilé, croyons-Nous, contribuera efficacement à faire refleurir au loin les mœurs chrétiennes, à resserrer l'union des âmes avec le siège apostolique, à produire, à travers le monde, les autres fruits bénis que Nous avons indiqués en détail, lorsque, pour la première fois, Nous avons notifié le grand jubilé.

"La même mesure aura pour résultat que les prémices du siècle naissant seront inaugurées comme il convient. Nous voyons en effet, qu'il n'est pas de meilleure façon pour les hommes de commencer un siècle, que de se mettre à même de profiter abondamment des mérites de la Redemption du Christ. Or, Nous n'en doutons nullement, tous les fils de l'Église accueilleront ce nouveau moyen de salut avec les mêmes dispositions que Nous avons eues en le leur présentant. Nous avons confiance, aussi, que Nos vénérables frères, les évêques, et tout le clergé, avec leur vigilance et leur zèle éprouvés, feront en sorte que les avantages universels que Nous souhaitons, soient réalisés dans leur plénitude.

"C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des bienheureux Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous étendons par ces lettres, à tout le monde catholique le grand jubilé qui a été célébré dans cette Ville sainte, Nous le prorogeons pour une durée de six mois, et Nous voulons qu'il soit regardé comme étendu et prorogé.

"A ces causes, à tous les fidèles de l'un et de de l'autre sexe, dans quelque contrée et dans quelque partie du monde qu'ils résident, à ceux même qui ont pu venir à Rome durant l'Année sainte écoulée et qui, soit là, soit ailleurs, ont gagné de quelque manière ce même Jubilé accordé par Nous,—à tous ceux donc qui, dans l'espace de six mois, devant être comptés, à dater de la publication de ces lettres en chaque diocèse, visiteront l'Église cathédrale dans la ville épiscopale et l'église principale dans les autres localités du diocèse, ainsi que trois autres églises, soit dans la première de ces villes, soit dans les secondes, suivant la désignation que feront les ordinaires par eux-mêmes, ou par l'intermédiaire de leurs Officiaux, des curés ou des vicaires du dehors—à tous les fidèles qui, vraiment contrits, s'étant confessés, et ayant fait la sainte communion, accompliront pieusement ces visites, au moins une fois par jour pendant quinze jours successifs ou interrompus, soit naturels, soit aussi ecclésiastiques, c'est-à-dire à compter des prmières vêpres de chacun, jusqu'au crépuscule complet du suivant, Nous accordons une fois miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière, la rémission et le pardon de leurs péchés.

"Ces fidèles devront adresser à Dieu de ferventes prières pour l'exaltation de l'Église, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut du peuple chrétien. La confession annuelle et la sainte communion pascale ne pourront nullement être appliquées à l'obtention du jubilé.

"En ce qui concerne les endroits où il est constaté qu'il n'existe point quatre églises, aux mêmes Ordinaires et de la même façon, est accordée la faculté de désigner un moindre nombre d'églises, ou même une seule, s'il n'en existe qu'une, dans lesquelles ou dans laquelle les fidèles des autres églises pourront accomplir leurs visites. Ils y feront des stations répétées et distinctes, le même jour naturel, ou ecclésiastique, de telle sorte, cependant, que le nombre de toutes les visites soit de soixante, et qu'elles soient réparties entre quinze jours, soit successifs, soit interrompus.

"Mais, tenant compte des conditions particulières dans lesquelles certaines personnes déterminées peuvent se trouver, Nous décrétons ce qui suit :

"I.—Les voyageurs de terre et de mer, s'ils reviennent après six mois écoulés à leur domicile ou s'arrêtent à une certaine halte, pourront, ayant accompli les choses prescrites, et visité quinze fois l'église cathédrale, ou principale, ou paroissiale de leur domicile ou du lieu de leur arrêt, gagner la même indulgence.

"II—Nous accordons aux Ordinaires de chaque lieu la faculté de dispenser des visites prescrites les moniales, oblates et autres femmes ou jeunes filles menant une vie commune dans les clôitres des monastères ou en d'autres pieuses maisons et communautés ; d'exempter des mêmes visites les anachorètes, ermites, et toutes autres personnes qui se trouvent en prison ou en captivité, ou que retient la maladie ou tout autreempêchement. Nous leur donnons la faculté de commuer, soit par eux-mêmes, soit par les supérieurs réguliers ou les confesseurs, même en dehors de la confession sacramentelle, pour tous et pour chacun de ces dispensés, ces visites d'églises en d'autres œuvres de piété ;—de remplacer pareillement, pour les enfants non encore admis à la première communion, la communion sacramentelle par par d'autres œuvres pieuses, et de réduire à un nombre inférieur les mêmes visites pour les chapitres, les congrégations, tant séculières que régulières, les associations pieuses, les confréries, les universités ou collèges quelconques, et aussi pour les simples fidèles qui, avec leur propre curé ou avec un autre prêtre délégué par lui, visitent processionnellement les églises indiquées.

"En outre, si quelques personnes, ayant l'intention de gagner ce jubilé et après avoir commencé les œuvres prescrites, sont empêchées par la maladie d'accomplir le nombre de visites déterminées, Nous voulons, dans Notre désir de favoriser avec bienveillance leurs pieuses dispositions, que ces personnes vraiment pénitentes et confessées, réconfortées par la sainte communion, puissent participer à la dite indulgence et rémission. Quant à ceux qui après avoir obtenu l'absolution de leurs censures, ou la commutation de leurs vœux ou les dispenses citées plus haut, s'ils viennent à abandonner le dessein réel et sincère de gagner le jubilé et d'accomplir pour cela toutes les œuvres nécessaires—dessein qui était requis, comme il a été dit ailleurs, pour l'obtention des faveurs susdites—bien que, par cela même, il soit difficile de les croire exempts de péché, néanmoins Nous décrétons et déclarons que ces absolutions, commutations et dispenses, obtenues par eux dans les dites dispositions d'esprit, conservent toute leur valeur."

Quel est celui d'entre vous, Nos très chers frères, qui ne prendra pas la résolution de gagner à tout prix la très précieuse indulgence jubilaire afin d'effacer dans son cœur les dernières traces du péché et de commencer une vie nouvelle en vue de s'assurer une éternité de bonheur?

Dieu a peut-être décrété que notre salut éternel dépendrait de la façon dont nous profiterons de la grâce extraordinaire du jubilé.

Les conditions en sont relativement faciles puisqu'il ne s'agit que de faire une bonne confession et une bonne communion et de visiter durant les six mois qui vont suivre soixante fois l'église de la paroisse ou de la mission. Le Souverain Pontife ne demande ni jeûne ni abstinence comme conditions du jubilé.

Nous sommes bien convaincu, Nos très chers frères, que vous allez vous préparer dès maintenant à la grâce insigne qui vous est réservée en vous réconciliant s'il y a lieu, avec vos ennemis, en réparant les torts que vous auriez pu faire au prochain dans sa personne, dans son honneur ou dans ses biens, et en vous corrigeant de toute habitude mauvaise et dommageable à vos âmes et à vos familles.

Il faut que l'on constate partout un redoublement d'esprit de foi et de ferveur religieuse dans l'accomplissement de tous les devoirs de la vie chrétienne. C'est l'année du jubilé, c'est-à-dire, l'année sainte, l'année du salut, l'année de la grande bénédiction, l'année du Grand Pardon.

C'est maintenant qu'il faut redire les paroles de St. Paul :

Ecce nunc tempus acceptabile,
Ecce nunc dies salutis :

Voici le temps favorable ;
Voici les jours du salut ;

Que les parents donnent l'exemple à leurs enfants et qu'ils veillent soigneusement à procurer à tous les membres de la famille et à leurs serviteurs la grâce trois fois bénie du jubilé.

Que les pasteurs d'âmes, et les directeurs ou directrices des institutions s'efforcent de faire prêcher des RETRAITES, au moins des *triduum* afin de faciliter à leurs ouailles ou à leurs subalternes la préparation requise pour obtenir le grand pardon jubilaire,

Il nous serait très agréable de voir s'élever partout dans les paroisses et les missions, même les missions sauvages, des croix commémoratives du jubilé, et l'on pourrait profiter des missions, des retraites ou des *triduum* pour faire la bénédiction et la plantation solennelles de ces humbles croix.

Nous croyons même devoir ajouter que rien ne serait plus propre à raviver et à nourrir la foi en Jésus-Rédempteur que de placer un crucifix sur ces croix, comme pour attester que Notre Divin Sauveur Jésus est le maître et le souverain Seigneur de nos jeunes pays.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, en vertu des pouvoirs à Nous conférés par le Souverain Pontife, et de nos pouvoirs ordinaires, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Le jubilé durera six mois, à partir du jour de la promulgation de la Bulle Pontificale, dans notre église cathédrale, c'est-à-dire du 17 février courant au 17 août de la présente année 1901.

Ce jour-là, ou le jour de la lecture du présent mandement, dans toutes les églises et chapelles de paroisses ou de missions, et dans les chapelles des communautés religieuses d'hommes et de femmes, on chantera, à l'heure la plus convenable, un salut solennel du T. S. Sacrement ; ce salut sera suivi du *Veni Creator* avec les versets et l'oraison du St Esprit, et le soir, à (6 h.) six heures, on sonnera, pendant une demi-heure, les cloches des églises et des chapelles pour annoncer aux fidèles l'ouverture de la grande solennité jubilaire.

2o. Pour gagner l'indulgence du jubilé, il faudra, outre la confession et la communion, visiter, pendant quinze jours continus ou interrompus, 60 *fois* l'église de la paroisse ou de la mission ; on peut faire quatre visites par jour. La confession et la communion pascales ne peuvent pas compter pour le jubilé.

On pourrait, chaque dimanche, visiter quatre fois dans l'avant-midi et quatre fois dans l'après-midi l'église de la paroisse, et il suffira, ainsi, de deux mois pour faire les visites requises.

Tout ce qui est requis pour chaque visite, c'est d'entrer un instant dans l'église, d'y réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* ou d'autres prières aux intentions du Pape, et d'en sortir ensuite pour rentrer aussitôt. Il n'est pas permis de faire plus de huit visites le même jour et alors il ne faut en faire que quatre dans l'avant-midi et quatre autres dans l'après-midi, en bénéficiant ainsi du jour naturel et du jour ecclésiastique.

3o. Afin de rendre plus facile les visites des églises, Nous réglons que trois processions des paroisses ou des institutions de charité et d'éducation, sous la direction de leur curé ou de leurs directeurs ou directrices, équivaudront aux soixante visites requises, pourvu que l'on visite quatre fois, durant chaque procession, l'église paroissiale, et que l'on y prie aux intentions du Souverain Pontife.

4o. Les religieuses cloitrées ou non cloitrées, leurs élèves, les femmes infirmes, les orphelins, et autres personnes du sexe vivant dans le cloitre ou autres maisons religieuses, hospices et communautés, visiteront 30 *fois* la chapelle ou oratoire du monastère ou du couvent, à moins que ces personnes préfèrent prendre part aux processions.

5o. Les prisonniers et les malades de nos hôpitaux visiteront pendant 15 *fois*, s'ils le peuvent, l'église ou la chapelle de l'établissement. Les malades, les infirmes, les vieillards, les personnes trop éloignées des centres, pourront obtenir de leur confesseur, en confession ou en

(A suivre sur la 5ième page)

Chronique de la Province

LASALLE,

(De notre correspondant spécial.)

—Madame Lapointe est de retour de son voyage à Fargo N. D.

—Il y a deux mois à peine notre concitoyen, Mr. Ludger Gaudet, s'embarquait avec sa famille pour Gentilley P. Q. afin de passer le premier de l'an au milieu des siens ; mais aussitôt que ce monsieur eût posé le pied sur le sol natal, la terrible maladie de cœur, dont il souffrait depuis longtemps, s'aggrava tellement que durant la nuit du premier janvier il fut administré ; cependant de nouveau la santé sembla lui sourire, hélas ! vain espoir ; jeudi un télégramme nous annonçait le décès de M. Gaudet, mort le 13 de ce mois à la résidence de sa mère Mme Vve Honorable Y. Gaudet.

Le défunt était le frère de Mme Théroux de cette paroisse.

Une jeune femme et deux petits enfants restent pour pleurer l'époux et le père qui n'est plus.

A OTTAWA

Pour le moment, c'est le calme plat. Deux heures ont suffi pour l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône. Tout s'est passé presque en échange de compliments. Et aussitôt après, le ministre des finances a mis devant les chambres ses estimations budgétaires pour l'année qui finira le 30 de juin 1902.

Juin 1902!!! N'est-ce pas une erreur ?

Non. Ainsi le veut notre régime. Le gouvernement ne peut faire aucune dépense qu'elle n'ait été autorisée d'avance par la Chambre des Communes.

L'année fiscale court d'un 30 juin au 30 juin subséquent. Les Communes devront voter, à la présente session, l'argent nécessaire aux divers services publics pour l'année qui commencera le 30 juin prochain et se terminera le 30 juin 1902. C'est ce qu'on appelle passer le budget.

Cette promptitude du gouvernement à déposer les prévisions budgétaires, indique qu'il a profité de la leçon de l'an dernier. Comptant que la discussion sur l'adresse allait se prolonger indéfiniment, il n'avait alors fait aucune préparation pour le cas où la discussion cesserait tout-à-coup. Or, voilà que soudainement, cette discussion cesse. L'adresse est adoptée. Effarement du gouvernement. Pour gagner du temps, les ministres furent obligés de faire soulever par quelques-uns de leurs partisans des discussions oiseuses.

Cette année, on parait être plus prêt à remontrer les chambres. Outre les estimations budgétaires, qui n'ont pas langui, les rapports des divers départements arrivent dès le début de la session. C'est plus satisfaisant.

En outre, les Ordres du Jour se chargent rapidement d'interpellations. M. LaRivière, le député de Provencher, en a son contingent. Ainsi, il a posé au gouvernement les questions suivantes :

Combien de détenus ont été libérés sous condition de chacun des pénitenciers, lieux de détention ou prisons en Canada, en vertu de l' "Acte de Libération Conditionnelle des détenus" ?

Combien ont été arrêtés de nouveau et condamnés pour un délit de même nature ou pour tout autre délit ?

Le gouvernement se propose-t-il de réduire le taux de l'intérêt sur la balance impayée des prêts et avances faits vers 1876 aux colons dans le Manitoba, comme cela a été fait pour les Mennonites ?

Le gouvernement se propose-t-il de faire subdiviser, pendant la prochaine session, toutes les terres publiques non arpentées dans la partie sud-est de la province du Manitoba ?

Les quelques sauvages demeurant sur la réserve de la rivière aux Roseaux, dans le Manitoba, seront-ils bientôt tranférés dans une localité plus convenable et plus avantageuse pour eux, et le territoire qui est presqu'entièrement inoccupé par eux sera-t-il ouvert à la colonisation ?

Les Statuts fédéraux seront-ils revisés prochainement ?

Le gouvernement se propose-t-il de modifier l'Acte des terres fédérales en réduisant le taux d'intérêt sur la balance impayée du prix des terres publiques vendues à termes ?

Quel était le montant du prêt fait aux Mennonites établis dans le Manitoba, ou pour eux, et quel était le taux d'intérêt à payer ?

Quelle réduction a été faite subséquemment dans le taux de l'intérêt et quel montant représente cette réduction ?

Le montant total du prêt a-t-il été remboursé, ainsi que l'intérêt? Si non, quel montant est encore impayé ?

M. LaRivière a aussi demandé:

Copie de tous mémoires, pétitions, résolutions et correspondance concernant le transport, au gouvernement de la province du Manitoba, des terres scolaires et des fonds déjà accumulés provenant de leur vente.

Plus, un état donnant une liste des terres scolaires vendues aux enchères dans le Manitoba au cours de l'an dernier, le lieu où la vente a été faite et les noms de l'encanteur ou autres fonctionnaires chargés de faire cette vente; aussi, les noms des acquéreurs, la description et l'étendue des divers lots achetés, le prix d'achat, par acre, et le montant payé à compte; aussi, une liste des lots adjugés mais qui ont été subséquemment vendus de nouveau, le nom du premier acquéreur, le prix auquel le lot a été adjugé, et au si le prix auquel ce lot a été subséquemment vendu, et le nom de l'acquéreur.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir, ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.
6-2-01-9i

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritime et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants
Montréal, 7 janvier 1901. 23-1 9.

AVIS

Winnipeg, janv. 22 1901.

Avis est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle de la *Manitoba Dairy Association* (Association d'Industrie Laitière du Manitoba) aura lieu dans la salle du Conseil de la cité, à l'Hôtel-de-Ville de Winnipeg, vendredi, le 22ième jour de février prochain, à 9 heures a. m. Les réunions seront ouvertes au public généralement. Tous ceux qui sont engagés dans l'Industrie Laitière sont spécialement invités. Pour les programmes voyez les placards.

E CORA HIND,
Secrétaire.
23-1—23-2

AVIS.

La "Winnipeg Transfer Railway Company," la "Portage and North Western Railway Company," et la "Waskada and North Eastern Railway Company," toutes corporations pourvues de charte par la Législature du Manitoba, feront demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte confirmant leurs chartes respectives et déclarant toutes ces compagnies et chacune d'elles être à l'avantage général du Canada et corps incorporés et politiques, dans les limites de l'autorité législative du Parlement du Canada; et les susdites compagnies et "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company" feront demande, en même temps, de pouvoirs devant être contenus dans le même Acte, autorisant l'amalgamation de toutes les compagnies sus-nommées sous le nom de "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company," sur des bases qui seront établies par les compagnies, et pour d'autres pouvoirs à la Compagnie amalgamée, relativement à la navigation sur les lacs Manitoba et Winnipego-is et pour obtenir et établir des stations terminales et d'exportation sur les dits lacs.

Daté, nov. 26 1900.

The Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company.

Par EWART, FISHER & WILSON,
Leurs Mandataires.

Trust and Loan Co. Building,
Portage Avenue,
WINNIPEG, - - - MAN.
5-12-19 9i

AVIS.—Lorsque viendra la prise en considération de l'application du *Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company*, dont avis est donné ci-haut, les requérants demanderont que le nom de la nouvelle compagnie soit *The Manitoba Railway Company* au lieu de *The Northern Pacific and Manitoba Railway Company* comme il est dit dans le susdit avis ci-haut.

EWART, FISHER & WILSON,
Procureurs de tous les requérants.
16-1-01

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte à l'effet de consolider et d'amender l'Acte concernant le Trans-Canada Railway Company (La Compagnie de Chemin de Fer du Trans-Canada); pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de l'entreprise; pour octroyer à la Compagnie la faculté de commencer la construction à un point quelconque sur le chemin de fer de Québec et Saint-Jean (*on the Quebec and St. John Railway*) ou sur le chemin de fer *Great Northern*, et pour faire fléchir leur ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie James et pour bâtir des embranchements à partir de divers points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg et jusqu'à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway; pour construire et faire fonctionner des vaisseaux à briser la glace; pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires, pour déterminer le montant du capital à être payé préalablement à l'organisation de la Compagnie, et pour autoriser la Compagnie à faire l'acquisition d'autres chemins de fer ou à s'amalgamer avec d'autres Compagnies de chemin de fer.

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants
Ottawa, 21 déc. 1900. 23 1 9

Alliance Nationale

Une assemblée spéciale du Cercle Langevin de l'Alliance Nationale a été tenue au Bazar, à Saint-Boniface, dimanche, le 10 courant.

Le juge Prendergast, président, dit qu'un deuil récent vient de frapper à la fois trois des membres du Cercle Langevin, dont un occupe même le poste qui appelle le plus particulièrement la déférence et le respect. Madame Jean-Baptiste Béliveau qui vient de décéder à Winnipeg, était en effet la mère de M. l'abbé Béliveau, chapelain, ainsi que de M. Hormisdas Béliveau, et la belle-mère de M. Alphonse Lemay, membres du Cercle. Il ajoute qu'il a cru répondre au désir des membres en leur donnant ainsi l'occasion de participer, comme association, à la douleur de leur confrères éprouvés.

Il est alors proposé par M. le juge Prud'homme, vice-président, appuyé par M. J.-Ernest Cyr, et résolu à l'unanimité :

Que les membres du Cercle Langevin s'associent de tout cœur à la grande douleur qu'éprouvent, dans la perte cruelle qu'ils viennent de faire, M. l'abbé Béliveau, chapelain, et MM. Hormisdas Béliveau et Alphonse Lemay, qu'un communiqué de cette séance soit publié dans LE MANITOBA, dans *L'Echo* et dans l'organe officiel de l'Alliance, et que copie de ces résolutions soit transmise à la famille éplorée.

Notes Politiques

Au sénat, jeudi dernier, les comités ont fait le choix de leurs présidents comme suit :

Chemins de fer, sénateur Baker.

Banques et commerce, sénateur Drummond.

Ordres permanents, sénateur McKay.

Economie interne, sénateur Kirchhoffer.

Bills privés, sénateur Landry.

Comité des débats, sénateur Bernier.

***

Le ministre de l'intérieur a fait connaître les noms des commissaires de recensement nommés dans chaque province.

Pour le Manitoba, c'est M. T. H. Johnstone, Winnipeg.

***

Le Dr Roche, député de Marquette, a été choisi comme l'un des *whips* du parti conservateur.

SEANCE AU PROFIT DE L'HOSPICE TACHE

La séance donnée jeudi dernier au collège, par les dames de la ville, au profit de l'hospice Taché, a pleinement répondu à l'attente du public. Nous espérions une belle séance, et nous l'avons eue.

La vente des billets avait été considérable ; aussi l'auditoire était-il nombreux.

Le programme suivant a été exécuté avec un talent, une grâce et un tact parfaits.

PROGRAMME

ENTRÉE

CUBA INDEPENDANCE, MARCH— *C. D. Benninger*

PAR L'ORCHESTRE.

RÉCITATION—L'Orpheline au tombeau de sa mère . . . . Melle Guichon

MADELEINE OU L'ORPHELINE DES PYRENEES

DRAME EN DEUX ACTES

PERSONNAGES

Madame de SÉLICOURT, riche Veuve— Melle A. Gosselin.

CÉLINE, petite nièce de Madame de Sélicourt— Melle R.-A. Turner.

MADELEINE, sous le nom de LUCIE, Orpheline —Mme C. A. Lemieux.

SŒUR STE-GENEVIÈVE, Supérieure d'un couvent— Mme R. Goulet.

AGATHE, intendante du château de Sélicourt —Melle E Kéroack.

Madame d'ARGENTEUIL, ennemie de Madeleine— Melle G. Goulet.

MATHURINE, fermière— . Mde Dr Lambert,

CATHERINE, servante de Mathurine— Mde S. Jean.

Villageoises.

INTERMÈDE.

1ER ACTE

CHŒUR DE L'OPÉRA, des Dragons de Villard

PIANO, Solo—Last Hope .. Melle A. Gingras

CHANT. . . . . M. Ernest Lévêque.

2ME ACTE

ORCHESTRE, After All, Waltz— *Lee Orean Smith*

RÉCITATION—L'Épave . . . M. M. Cinq-Mars

CHANT—La Sérénade, (Braza)— Mme C. H. Royal

SOLO DE PIANO . . . . . . M. A. Bétournay

ORCHESTRE, Nordica Schottische— *H O Wheeler*

LA FÊTE DE SEVILLE

COMEDIE EN DEUX ACTES

DONA ISABELLA, nièce du Gouverneur d'Andalousie— Melle A. Gosselin

IRASQUITA, sa servante .. Melle E. Kéroack.

LA SENORA DEL PASTILLAS . . . . . Melle N. H. Parent.

MISS PORKEPICK . . . . Melle R. A. Turner.

JUANA MARIA, Hotelière . . . Melle Ricard

PEPPA, sa servante . . . . . . Mde S. Jean

DOLORÈS, Marchande . . . . Melle Y. Rocan

ROSITA . . . . Melle A. Beaupré

SOLO Piano, Danse Espagnole— Melle A. Kittson.

CHŒUR DE LA PASTORALE DE CROISEZ— *Tin Tin Tin*—Par les dames.

ORCHESTRE, Bohemian Life— Two Step March—*Alfred Roncovieri.*

GOD SAVE THE KING

Le décor était bon ; les costumes, remarquablement choisis ; ce qui n'est pas peu dire, car ceux qui s'occupent de théâtre savent combien il est difficile de donner à chacun le costume qui convient le mieux à son rôle, à son caractère, à l'époque où se passe le drame. L'auditoire a tout suivi les yeux charmés et l'oreille attentive ; il a distribué ses applaudissements avec bon goût et tous ceux qui figuraient au programme ont récolté ample moisson de louanges. Il y a eu plusieurs rappels. Les chœurs des dames ont été superbes.

Quant aux recettes, elles ont atteint le chiffre remarquable de $300,00 ! C'est dire qu'il y a eu beaucoup de travail, de zèle et de bonne volonté parmi les organisateurs et organisatrices.

M. le grand-vicaire Dugas s'est empressé dimanche dernier de remercier les dames de leur dévouement, et de féliciter la ville de sa générosité en cette circonstance. Notons aussi qu'un grand nombre de billets ont été vendus à l'extérieur.

Les RR. SS. Grises qui dirigent l'Hospice Taché nous prient de transmettre l'expression de leur profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué au succès de cette soirée.

Mde Dr Lambert, chez qui avaient lieu les exercices des deux pièces et qui a pris elle-même une part si active et si efficace dans l'exécution du drame intitulé "Madeleine" s'est vu présenter une magnifique table de salon par les actrices, dimanche soir. M. le docteur et Mme Lambert firent à cette occasion les honneurs de leur maison avec leur hospitalité bien connue, et la soirée, comme on se l'imagine facilement, fut des plus agréables et des plus goûtées.

Répétition dimanche soir, à l'Hospice Taché Entrée, 25 cents.

MARIAGE

SAINT-NORBERT

(De notre correspondant spécial)

—Lundi, le 11 février, M. le vicomte Henri de Moissac, de Saint-Norbert, conduisait à l'autel Mlle Agnès Lachance, fille de Mme Vve Lachance, de cette paroisse. C'est Mgr Ritchot qui a donné la bénédiction nuptiale. M. Fortunat Lachance servait de père à sa sœur, Mlle Lachance, et M. Coupez remplissait les mêmes fonctions auprès de M. de Moissac. Un grand nombre d'amis assistaient à ce mariage. Du chant et de la musique furent rendus avec talent par Mlles Blanchard et McDougall. Le déjeûner de noces s'est pris chez Mme Lachance. M. et Mme de Moissac résideront à Ker Maria, propriété de M. de Moissac à Saint-Norbert. Nous présentons nos félicitations et nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Trottier. Le défunt se préparait à sortir de sa maison, quand il tomba sans connaissance, et mourut d'apoplexie 8 heures après. Il laisse une femme et quatre enfants établis.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Lucien Dubuc, avocat, fils de l'hon. juge Dubuc, est parti vendredi pour un voyage de trois mois à Régina, Calgary et Edmonton.

—Mme C. B. Major, épouse du député d'Ottawa à la législature de Québec, accompagnée de sa fille, est en visite chez M. Alfred Trudel, de Saint-Boniface.

—MM. Champagne, de Saint-Norbert ; Payment, de Letellier ; et Camille Henri, de Lorette, sont partis la semaine dernière pour le Yukon. Bien du succès à ces braves.

—La boutique de barbier de M. Geo. Joyal, rue Lombard, à Winnipeg, a pris feu samedi soir. Les pompiers ont réussi promptement à éteindre ce commencement d'incendie.

—A VENDRE OU A LOUER—Propriété située sur la rue Notre Dame, lot, maison, hangar et écurie. Pour plus ample information, s'adresser à Mme D. Martin, Saint-Boniface.

—L'Union Métisse Saint-Joseph aura une assemblée, le 1er mars, à 7hrs p. m. pour l'élection des officiers. Tous les membres sont priés d'y assister.—Par ordre, Simon St. Germain président.

—M. Georges Joyal désire annoncer au public qu'il est prêt à prêter de l'argent sur billets promissoires et hypothèques, à des conditions raisonnables. On pourra le voir à sa boutique de barbier, sur la rue Lombard, No 172, Winnipeg.

—M. G.-T. Landry, greffier et secrétaire-trésorier de la Municipalité Rurale de Ritchot, qui a été en traitement à l'Hôpital de Saint-Boniface pendant quelque temps, est maintenant en bonne santé et est retourné à Saint-Norbert, hier, pour vaquer à ses occupations.

—La semaine dernière, nous avons publié une annonce de M. Genser qui ne donnait pas l'adresse exacte de la manufacture. Nos lecteurs pourront lire dans une autre colonne l'annonce de la "Winnipeg Mirror Mfg. Co.," qui remplace celle que nous avions dans notre dernier numéro.

—Les Quarante Heures ont eu lieu de dimanche à mardi à Saint-Boniface.

LES FINANCES FEDERALES

$508,480.37 DÉPENSÉES JUSQU'ICI POUR LA PARTICIPATION À LA GUERRE

AUGMANTATION CONSIDÉRABLE DES DÉPENSES DANS CERTAINS DÉPARTEMENTS

D'après la *Gazette Officielle*, durant le mois de janvier 1900 les revenus à compte du fonds consolidé furent de $4,364,383.48, et des dépenses à compte de même fonds, $6,739,531.37.

Du commencement de l'année fiscale 18-99-1900, au 31 janvier 1900, les revenus furent de $28,-580,950.55, et les dépenses de $32296,053.34.

En janvier dernier, les revenus ont été de $4,132,613.06, et les dépenses de $6,958,547.44. Depuis le commencement de l'année fiscale, les revenus ont été de $29,864,299.16 et les dépenses de $24,167,157.87.

On a jusqu'ici dépensé $508,-480.37, pour la participation du Canada à la guerre sud-africaine, dont $52,590.93, en janvier dernier.

Les dépenses à compte du capital—telles que travaux publics, subventions aux chemin de fer, entretien de la milice, etc—se sont élevées le mois dernier à $728,166.03, contre $236,-514.16 en janvier 1900.

L'augmentation s'est surtout produite dans les travaux publics ; de $80,399.99 $401,864.56. A la date du 31 janvier 1901, les dépenses totales à compte du capital s'élevaient à $5,658,659.36, contre $45,991.18, pour la période correspondante de 1899-1900.

Graines Qui Pousseront Surement

Le coût d'achat des graines de semence est si petit, comparé à la valeur de la récolte, que les quelques centins épargnés en achetant des graines de seconde classe auront pour résultat plusieurs piastres de perte au temps de la récolte. Les cultivateurs ont déjà appris à leurs dépens combien il est fatal pour eux d'acheter des graines sans être bien édifiés sur leur valeur Le dernier catalogue de la maison de grains D. M. Ferry Co., de Windsor, Ont., est un livret qui montre que des milliers de cultivateurs des Etats-Unis et du Canada ont appris à aimer la maison et à avoir confiance en elle. Pendant un demi-siècle d'affaires, la maison Ferry a chaque année augmenté considérablement ses affaires : preuve qu'elle donne satisfaction. Le catalogue Ferry de l'année 1901 est très utile à consulter pour choisir les grains de la ferme, du jardin potager et du parterre. Envoyé gratuitement sur demande.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER CONTRALTO, élève e diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne : enseignement de la mandoline et de la guitare ; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio ; 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

NOTICE

The Canadian Northern Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act confirming the amalgamation with the Ontario and Rainy River Railway Company and The Manitoba and South Eastern Railway Company, and confirming the bond issues and mortgages securing the same covering the Ontario Division and the Gilbert Plains Branch of the Company, and authorizing the Company to make traffic and others arrangements with the company contructing a bridge over the Rainy River and with the Minnesota and Manitoba Railroad Company, and empowering the Company to construct the following lines of railway, viz:—

1. Commencing at a point on the Company's lines between Winnipeg and Marchand, thence in a generally westerly direction to a point at or near Carman, thence in a generally westerly direction passing through or near Belmont to the Western boundary of Manitoba.
2. Commencing at a point on the last mentioned line between Carman and the Red River, thence in a generally northwesterly direction to a point at or near Portage-la-Prairie.
3. Commencing at a point on said first mentioned line west of Carman, thence in a generally southerly direction passing through or near Manitou to the international boundary.
4. Commencing at a point on the line between Carman and the Red River, thence in a generally southerly direction to a point at or near Emerson, and commencing at a point on said line, thence in a generally easterly direction along or near the row of townships numbered one to a point on the Company's main line between Vassar and Sprague.
5. Commencing at a point ten miles north of the Company's line between Winnipeg and Ste Anne, thence in a generally southerly direction to the international boundary.
6. Commencing at a point on the Company's line at or near the end of the forty miles constructed by The Winnipeg Great Northern Railway Company, thence to or near the Village of St. Laurent, thence to Oak Point on Lake Manitoba, thence in a generally northerly direction to a point at or near Grand Rapids on the Saskatchewan River.
7. Commencing at a point on the Company's line between Oakland and Macdonald, thence in a generally westerly direction to a point in or near Brandon, thence in a generally north-westerly direction to the Provincial Boundary at or near Township 15 or 16 thence in a generally north-westerly direction to a point on the Company's line north-west of Battleford.

J. M. SMITH, Secretary, Canadian Northern Ry. Coy.

Dated January 2nd 1901.

AVIS

Avis est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Canadienne du Nord demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte confirmant la fusion avec la Compagnie de chemin de fer Ontario et Rivière La Pluie et la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, et confirmant les émissions d'obligations et les hypothèques en garantie couvrant la division d'Ontario et l'embranchement de Gilbert Plains de la Compagnie, et autorisant la Compagnie à faire des arrangements de trafic et autres avec la Compagnie construisant un pont sur la Rivière La Pluie et avec la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et autorisant la Compagnie à construire les lignes de voies ferrées ci-dessous, savoir :—

1. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Marchand, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point à ou près de Carman, de là dans une direction généralement ouest traversant Belmont ou près de là jusqu'à la frontière ouest du Manitoba.
2. Commençant à un point sur la ligne en dernier lieu mentionnée entre Carman et La Rivière Rouge, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point à ou près de Portage-la-Prairie.
3. Commençant à un point sur la dite ligne en premier lieu mentionnée à l'ouest de Carman, de là dans une direction généralement sud traversant Manitou ou près de là, jusqu'à la frontière internationale.
4. Commençant à un point sur la ligne entre Carman et la Rivière Rouge, de là dans une direction généralement sud jusqu'à un point à ou près d'Emerson, et commençant à un point sur la dite ligne, de là dans une direction généralement Est le long ou près de la rangée de Townships numérotés un jusqu'à un point sur la ligne mère de la Compagnie entre Vassar et Sprague.
5. Commençant à un point dix milles au nord de la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Sainte-Anne, de là dans une direction généralement sud jusqu'à la frontière internationale.
6. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de l'extrémité des quarante milles construits par la Compagnie de chemin de fer Grand Nord de Winnipeg, de là, à ou près du village Saint Laurent, de là à la Pointe des Chênes sur le lac Manitoba, de là dans une direction généralement nord jusqu'à un point à ou près des Grands Rapides sur la Rivière Saskatchewan.
7. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Oakland et Macdonald, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point dans ou près de Brandon, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à la frontière provinciale à ou près du township 15 ou 16, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point sur la ligne de la Compagnie au nord-ouest de Battleford.

J. M. SMITH, Secrétaire.

Cie de Ch. de Fer Canadienne du Nord.

Daté 2 janvier 1901.

MANDEMENT

DE MGR L'ARCHEVÊQUE

(Suite de la 2ième page)

dehors de la confession, la commutation des visites en quelques autres œuvres, telles que chapelet, rosaire, aumônes, etc., etc.

6o. Les voyageurs, absents durant le jubilé, devront, à leur retour, visiter quinze fois l'église de la paroisse ou de la mission.

7o. Les enfants qui ne doivent pas faire leur première communion cette année devront, pour gagner l'indulgence du jubilé, se confesser, faire *dix visites*, et compenser la sainte communion par l'assistance à une messe sur semaine et la récitation des prières requises.

8o. Il est permis aux religieuses et à leurs novices de s'adresser, pour leur confession du jubilé, et pour cette confession seulement, à tout prêtre approuvé par l'Ordinaire pour entendre les confessions dans le diocèse.

9o. Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, tant laïques qu'ecclésiastiques séculiers et réguliers de tout ordre, de toute congrégation et de tout institut même devant être nommés spécialement, peuvent s'adresser à tout prêtre tant séculier que régulier d'un ordre différent et institut quelconque, approuvé par l'ordinaire pour entendre les confessions des séculiers.

10o. Tous les prêtres approuvés par l'ordinaire pour entendre les confessions des diverses catégories de personnes énumérées ci-dessus jouissent des facultées mentionnées dans la Bulle.

Comme il est très utile de bien réaliser l'importance de la grâce jubilaire et de s'instruire à fond de tout ce qui est requis, nous recommandons à chaque famille de se procurer le petit manuel qui traite cette question à fond et qui se vend pour une somme très modique.

Sera notre présent Mandemant lu, et publié au prône de toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office divin, et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaira, le douze février 1901.



† ADÉLARD, O. M. I.,
Arch. de Saint-Boniface.

Par mandement de Monseigneur.

ARTHUR BÉLIVEAU, Ptre,
Secrétaire.

Fanfare de Saint-Boniface.

Assemblée tenue mardi, le 19 février, à 9½ h. *p. m.*

M. le président au fauteuil.

Présents: MM. Prof. P. Salé, directeur; Geo. L'Évêque, C. Ed. Turenne, Achille Hogue, Jos. L'Évêque, A. Brissette, H. Phaneuf, U. Phaneuf, Adjutor Hogue et C. Joyal.

Salé-Turenne—Que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées.—Adopté.

Geo. L'Évêque-U. Phaneuf—Que les instruments en mauvais état soient réparés, et vu que les dépenses seront de $50 à $75, la fanfare trouve quelque moyen de réaliser ce montant.—Adopté.

Salé-U. Phaneuf—Qu'une soirée dramatique et musicale soit organisée, au plus tôt possible, pour aider aux dépenses.—Adopté.

Salé-Geo. L'Évêque—Que le comité de régie voit à l'organisation de la soirée.—Adopté.

Turenne-Achille Hogue—Que le règlement de la fanfare soit amendé, et que le nom de "Fanfare Indépendante de Saint-Boniface" soit changé en celui de "Fanfare de Saint-Boniface."—Adopté.

Jos. L'Évêque-Salé—Que l'assemblée s'ajourne au premier mardi de mars.—Adopté.

GEORGE L'ÉVÊQUE,
Sécrétaire-Trésorier.

Conferences Agricoles.

M. Jehan de Froment et M. T. D. Moran viennent de donner sur l'ordre du gouvernement, des conférences agricoles dans plusieurs de nos paroisses françaises. Ces messieurs, très compétents dans ces matières, ont eu des auditoires nombreux et attentifs. Cette marque d'attention de la part du gouvernement a été appréciée à sa juste valeur par nos cultivateurs, peu habitués à se voir l'objet de la sollicitude du défunt gouvernement Greenway. Ces conférences sont très importantes, et nous croyons que toutes nos paroisses devraient demander au gouvernement Roblin de leur en procurer.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

RESTEZ AUX CHAMPS

(Du *Pionnier*)

Un abonné nous écrit:

"Si les fils de cultivateurs réfléchissaient davantage, on les verrait moins abandonner la ferme pour aller encombrer les centres. Sur cinquante individus qui désertent la vie rurale, c'est à peine si un seul réussit à se faire une position enviable. Mais, par malheur, ses succès sont commentés (pour ne pas dire exagérés) au sein des familles de la paroisse natale et y nourrissent le courant de l'émigration. On ne parle que de celui-là. Quant aux quarante-neuf autres qui végètent en ville, en tirant le diable par la queue durant les douze mois de l'année, on n'en parle pas. On oublie le sort de ces quarante-neuf naufragés pour ne penser qu'au cinquantième qui a pu surnager. C'est-à-dire qu'avec un manque de logique, qui ne peut s'expliquent que par la faiblesse de de l'intellect humain, on prend l'exception pour la règle.

Il est vrai que tout n'est pas couleur de rose sur la ferme, mais le cultivateur qui s'enfuit vers la ville tarde rarement à s'en repentir et à s'apercevoir qu'il a quitté la proie pour l'ombre.

"Le côté le plus triste de la situation, c'est qu'une fois parti de la campagne le labourreur semble y retourner difficilement. C'est comme une plante arrachée du sol et dont les racines perdent par là même toute vitalité. La charrue ne pardonne guère à celui qui la délaisse."

PROVERBES

1. Ne renvoyez jamais à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.

2. N'employez pas autrui pour ce que vous pouvez faire vous même.

Le Baptême, le Mariage et la Mort, sont les trois actes du drame de la vie, annoncés par le son de la cloche, qui semble convoquer dans les airs de mystérieux spectateurs.

NAISSANCE

LAVOIE—En cette ville, le 9 courant, la femme de M. le conseiller I. J. Lavoie, un garçon. Parrain, M. François Lavoie; marraine, Mme Joseph Beaupré.

DECES.

Aux Rapides de l'Orignal, Comté d'Ottawa, est décédé, à l'âge de 87 ans, M. Michel Despatis.

M. Despatis, qui a résidé à Saint Boniface une quinzaine d'années, était le père de M. Nap. Despatis, de cette ville. Nos condoléances.

A Propos d'Agriculture

LES ENFANTS SUR LA FERME

Les enfants de la ferme s'enfuient vers les villes dès qu'ils sont assez âgés pour le faire; mais il faut admettre que cet état de choses est dû au fait que l'enfant n'est pas suffisamment induit à prendre un intérêt dans la culture. On le fait travailler avant d'aller à l'école, de même qu'à son retour. Donnez-lui donc une jeune animal quelconque et quelque volailles dont il aura le profit, de même qu'une parcelle de terre qu'il pourra exploiter à sa guise. Si on lui permet d'élever un porc et d'en empocher lui-même le prix de vente, il en sera encouragé.

Après tout, la carrière agricole est propre à notre nature, la preuve c'est que les gens des villes qui sont nés à la campagne, cherchent généralement à retourner à la vie rurale s'ils en ont l'occasion.

MES POULES ET MON MARCHAND

(Du *Temps*)

Ce que 50 poules paieront chez le marchand, dans le courant d'une année, après avoir d'abord payé leur nourriture et leur frais d'entretien sur la ferme.

300 livres de sucre..........	$15.00
50 livres de riz............	2.00
12 livres de thé............	4.80
2 livres de moutarde.......	.80
Poudre à pâte...............	1.00
100 livres de fleur..........	3.00
6 livres de café.............	2.40
½ doz paquets cornstache.	1.00
10 gallons sirop...........	5.00
10 gallons de pétrole......	2.50
Huile de morue............	2.20
25 livres de raisin sec......	2.00
25 livres de biscuits.......	2.50
100 livres de poisson......	5.00
2 sacs de sel	1.60
100 livres de clous..........	3.00
1 hache.....................	1.00
Ficelle et corde.............	1.50
50 verges coton jaune......	2.50
10 verges de tweed.........	5.00
3 paires de "claques"......	2.15
2 chapeaux..................	2.00
Papier et livres.............	4.00
2 pièces d'indienne.........	5.00
3 paires de chaussures.....	3.80
	$? ? ?

Additionnez et dites-moi si je fais mal d'avoir le plus grand soin de mes poules de les loger et de les nourrir de manière qu'elles me donnent quantités d'œufs, l'hiver et de nombreux poulets, l'été. Vos poules peuvent faire comme les miennes, solder chaque année, votre compte chez le marchand. Mais...Comment les loger! quelle nourriture leur donner?......Voilà la question.

Au revoir,

KO-KERIKO.

Occupez vos loisirs

CELA VOUS PAIERA.

"Travaillez à la maison;" ce mot sera entendu de tous ceux qui ont des loisirs à cette saison de l'année. A ceux-là, la "People Knitting Syndicate Co. Ltd., de Toronto, offre un travail rémunérateur qu'ils peuvent faire dans leur maison avec la machine automatique à tricoter. Ce travail est facile et peut être fait par n'importe quel membre de la famille,ssuivant ses loisir. C'est un bon moyen d'employer un temps qui se perdrait à gagner de quoi payer le loyer ou le chauffage. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

L'INDUSTRIE LAITIERE

L'assemblée annuelle de l'association des fabricants de fromage et de beurre aura lieu le 20, 21 et le 22 février prochain,dans la salle Maw, place du marché, près de l'Hôtel Leland, Winnipeg.

PROGRAMME

1er jour, en Anglais.

Discours du Président.

La fabrication du fromage en sections, par C. C. McDonald, D. M. Shunk, J. N. Ross, N. J. Cluff.

L'épreuve du lait, par le système Babcock.

M. Alex. Mitchell, spécialiste du gouvernement fédéral.

Discussion sur divers sujets.

2ième jour, en Français.

Discours du Président et autres.

2o. La fabrication du fromage, par nos meilleurs fabricants.

3o. Discours, par M. Théophile Paré. L'organisation de sociétés laitières coopératives et leur direction; statistiques sur l'exploitation d'une fromagerie modèle.

4o. Wm Lagimodière M. P. P., Lorette.

5o. Discours,par M. Victor Renuart, Saint-Pierre.

6o. Discours par M. L. Voisin, Saint-Laurent.

JEUDI SOIR

Ouverture solennelle de la convention.

Discours de l'Honorable Ministre de l'Agriculture, R. P. Roblin.

Discours du professeur J. R. Robertson d'Ottawa.

C. C. Castle,

Commissaire de la Halle aux Blés.

Discussion du discours du Président.

3ième jour—rapports des Comités.

Résolutions et clôture de la convention.

Prix réduits sur les chemins de fer.

S. M. BARRÉ.
Président.
D. W. SHUNK
Secrétaire *Pro tempore.*

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Deuxième assemblée du Conseil, tenue à Letellier, ce 5ième jour de fév. 1901.

Présents: Napoléon Comeault, préfet; Louis Ayotte, Zotique Clément, Thomas Eyres. Aimé Boiteau, Georges Beaupré et Eugène Cartier, conseillers.

Le préfet appelle le Conseil à l'ordre et le greffier lit le procès-verbal de la dernière assemblée qui est adopté sur motion de Thomas Eyres et Louis Ayotte.

Clément-Boiteau—Que le préfet et le greffier préparent une motion de condoléances à l'occasion de la mort de la Reine Victoria, pour être entrée au procès-verbal du Conseil de ce jour.—Adopté.

Il est résolu unanimement—Que ce Conseil profite de sa première réunion pour exprimer la vive douleur qu'il a ressentie, ainsi que tous les habitants de cette municipalité, en apprenant la mort de notre Gracieuse et Grande Souveraine, la Reine Victoria, qui a si glorieusement régné sur nous pendant plus de 60 ans.

Le préfet et les membres du Conseil renouvellent leur serment d'office sous le règne du nouveau roi, Edouard VII

Clément-Ayotte—Que la Municipalité de Montcalm est consentante de payer le tiers du coût d'une "grade," suivant le rapport fait par l'ingénieur du gouvernement, entre les municipalités de Morris et de Montcalm, du côté Est de la Rivière Rouge.—Adopté.

Boiteau-Clément—Que le règlement No. 144 concernant le chemin de Saint-Pie, soit lu une première, une deuxième et une troisième fois, et soit adopté.—Adopté.

Boiteau-Ayotte—Que le règlement No. 145, concernant l'indemnité des membres du Conseil pour l'année 1901, soit lu une première, une deuxième et une troisième fois, et soit adopté.—Adopté.

Cartier-Beaupré—Que le rapport des auditeurs soit accepté, et que 250 copies françaises et 200 copies anglaises soient imprimées, et que des soumissions soient demandées à cet effet.—Adopté.

Boiteau-Beaupré — Que du grain de semence soit accordé par ce Conseil aux personnes qui ont signé la pétition à cet effet qui est devant le Conseil, et que tous frais encourus par ce Conseil à cette fin soient payés par les dits pétitionnaires.—Perdu.

Ayotte-Eyres—Que ce Conseil est unanime de payer aux hôpitaux de Saint-Boniface et de Winnipeg, la somme de $25.00 chacun.—Adopté.

Ayotte-Clément.—Que M. Louis Gauthier soit engagé comme traversier à Saint-Jean-Baptiste, aux mêmes conditions que l'année dernière.—Adopté.

Eyres-Beaupré—Que le Dr D'Eschambault soit nommé officier de santé pour la Municipalité de Montcalm pour l'année 1901, avec un salaire de $80.00.—Perdu.

Proposé en amendement par Cartier et Clément—Que l'engagement du Dr D'Eschambault soit ajourné à la prochaine assemblée du Conseil.—Adopté.

Ayotte-Boiteau—Que Johnny Boiteau et Ephrem Marion soient nommés évaluateurs pour la Municipalité de Montcalm pour l'année 1901, avec un salaire de $200.00.

En amendement par Eyres et Beaupré—Que Auguste Nadeau et P. R. Pelletier soient nommés évaluateurs pour l'année 1901, avec un salaire de $100.00 chacun.—Perdu.

Et la motion principale est adoptée.

Cartier-Boiteau—Qu'une extension pour le retour du rôle d'évaluation soit accordée, et que le rôle soit rapportable le 1er avril 1901, et que le Conseil siège en Cour de Révision, le mardi, 14ième jour de mai prochain, à 10 heures a. m.—Adopté.

A la prochaine assemblée de ce Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 131. (Signé)

GEORGES BEAUPRÉ.

Ayotte-Cartier—Que la rapport des finances, fait par le président, Thomas Eyres, soit adopté.—Adopté.

Le rapport du comité des finances est lu et adopté.

Ayotte-Clément—Que le Conseil s'ajourne au premier mardi de mars.—Adopté.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier.
Municipalité de Montcalm.

Le Culte Extérieur

Un jour, une grande dame qui passait pour libre penseuse, discourait avec Brucker, le célèbre romancier, sur des sujets religieux; ne pouvant plus rien répondre, elle finit par lui dire:

—Eh bien, soit, Monsieur Brucker, je conviens qu'il y a du bon dans le dogme et dans la morale catholique; mais le culte! mais ces cérémonies! comme c'est mesquin. Avouez qu'il serait bien mieux de s'en passer. La religion y gagnerait beaucoup.

Brucker qui, jusque-là, s'était montré envers son interlocutrice de la plus exquise courtoisie, se lève comme poussé par un ressort et lui dit:

—Ah! ma grosse dondon, que tu as d'esprit!

—Ah! monsieur, fit la dame indignée, en reculant de trois pas, pour qui me prenez vous? Vous ignorez donc les premiers usages de la politesse?

Madame, lui répondit Brucker, pardonnez-moi de n'avoir pas compris que vous exigiez pour vous un culte extérieur qui vous semblait tout à l'heure de si peu d'importance à l'égard de Dieu. Le culte extérieur n'est autre chose, en effet, que les formes de la politesse et du respect que l'homme doit à son créateur.

SUITE DE TRAVAUX EXCESSIFS

A la suite de travaux excessifs beaucoup de personnes perdent l'appétit. Elles doivent faire usage des PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD qui leur rendront l'appétit et la vigueur. 26

X...vient d'hériter d'une de ses tantes. Revenant de chez le notaire, après les formalités accomplies, il dit à sa bonne, une jeune fille nouvellement arrivée de son village.

—Vous voyez bien ce petit paquet bleu dans cette enveloppe!

—Oui, monsieur.

—Eh bien! ma petite Brigitte, c'est ça qu'on appelle cinq mille dollras!

—Cinq mille dollars! fait la bonne en extase. Oh! monsieur, laissez-moi y toucher...Peut être que cela me portera bonheur.

Et elle compte: deux, trois, quatre, cinq mille dollars.

Le patron reprend son petit trésor et le renferme dans une caisse achetée pour la circonstance.

Deux jours après, Brigitte dit à son maître:

—Eh bien! monsieur, cela m'a porté bonheur...Le garçon du pharmacien, le boucher du coin, le valet de chambre de M. X.... tout le monde veut m'épouser depuis que j'ai dit au concierge que j'avais touché cinq mille dollars!

AVERTISSEMENT. Prenez garde aux imitations du Pain-Killer. Il n'y rien a "d'aussi bon." Sans égal pour les coupures, les foulures et les meurtrissures. Usage interne pour les désordres des intestins. Evitez les imitations. Il n'y en a qu'un de bon: c'est celui de Perry Davis, 25c et 50c.

M. Bonasson a, en politique, des idées bien arrêtées.

—Je ne lis jamais, dit-il, les journaux d'une opinion différente de la mienne... Ça ébranlerait mes convictions!

"C'est vers l'an 1730," dit le Dr Ashe, "que fut fabriquée pour la première fois la bière Porter, à Londres." Ce nom fut donné au nouveau breuvage du nom des Stalwart Porter, les principaux consommateurs d'alors qui se ressentirent beaucoup des propriétés fortifiantes de cette bière.

Les noms de Porter ou Bière forte sont synonymes. Nous désirons attirer votre attention sur cette bière faite de drèche pure (résidu de l'orge) et de houblon et très réconfortante pour les malades, à cause de sa saveur particulière.

Par ses qualités toniques, elle est agréable au palais blasé.

Cette bière donne l'appétit et régularise le système.

Bouteilles de toutes dimensions à partir d'une demi-pinte.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

II

—Demain matin, je vous apporterai ma réponse.

—A demain donc.

En entrant chez lui, Charles trouva sa mansarde plus triste, plus sombre et plus froide que jamais; le feu n'était pas allumé, et aucun préparatif n'était fait pour le déjeuner.

Marguerite, cependant, toujours gaie et courageuse, courut à lui pour s'informer du résultat de son entrevue.

Devant cette candeur naïve, il sentit naître en lui un profond sentiment d'indignation contre le rôle infâme qu'on voulait lui faire jouer, et la pensée lui vint de tout dire à sa sœur, et d'écrire aussitôt après à M. Meynandier pour lui signifier qu'il refusait d'accepter ses propositions.

Un autre sentiment vint arrêter ce premier mouvement: il eut honte d'avouer à Marguerite qu'on l'avait cru capable d'une semblable bassesse, et comme elle lui répétait sa question.

—Tu sauras, lui dit-il, que mission de confiance veut dire mission secrète: je n'ai donc pas le droit de parler. Du reste je n'ai pas accepté, j'ai jusqu'à demain pour faire connaître ma décision. En attendant, j'ai très faim et je considérerait comme un grand avantage pour moi de pouvoir déjeuner.

—Je t'attendais pour te demander de l'argent; je n'ai plus de charbon.

Charles prit dans le tiroir de sa table une pièce de monnaie qu'il donna à sa sœur, celle-ci sortit aussitôt et l'on entendit son pas léger retentir dans l'escalier.

Au moment ou elle disparaissait, Charles avait remarqué sa robe fanée, usée et bien légère pour la saison, puis il jeta un regard dans le petit tiroir qui renfermait toute sa fortune; à part l'argent préparé pour la thèse, il lui restait 32 francs et quelques sous!... 32 francs, et pas de charbon, aucune provision, Marguerite avait besoin de vêtements chauds pour l'hiver qui allait bientôt venir, et le loyer à payer, et le pain, et toutes les nécessités de la vie si réduites qu'elles aient été... et pour faire face à tous ces besoins, 32 francs...

Les offres du député se présentèrent alors à son esprit avec toutes leurs séductions. C'étaient le présent et l'avenir assurés, c'était la solution immédiate de cette grosse difficulté: les débuts dans la carrière. D'un côté, la misère, la hideuse misère; de l'autre le nécessaire dans le présent, la fortune dans l'avenir.

—Je serais bien fou, se dit-il, de me laisser arrêter par des scrupules niais. La vie est un combat, où le plus fort écrase le plus faible, et je ne veux pas être écrasé. Quel mal y a-t-il à démasquer des intrigants et des fourbes? Le sort en est jeté, j'accepte, j'irai chez eux, je les tromperai comme eux mêmes trompent les autres, je me ferai hypocrite pour déjouer leur hypocrisie, je leur arracherai leurs secrets pour les dévoiler au monde entier. Je n'ai que trop souffert, je vois la misère, le froid, la faim prêts à nous saisir et je ne veux pas devenir leur proie! Je veux reconquérir la fortune, le bien-être, les honneurs; tant pis pour ceux qui se trouvent sur ma route!

Après le pauvre, très pauvre déjeuner que Marguerite lui servit, et comme elle demandait s'il avait pris enfin une décision.

—Si mon seul intérêt était en jeu, lui répondit-il, j'accepterais; mais une chose me fait hésiter encore, c'est la pensée d'être forcé de te quitter. Il s'agirait d'aller bien loin, en province, pour un temps plus ou moins long, probablement plusieurs mois.

—Tu sais bien, mon bon frère que je ne veux pas être un obstacle à ton avenir, va où l'on t'envoie, je t'attendrai ici.

—Voyez-vous!... Une grande personne de seize ans vivant seule à Paris!

—Je ne sortirai pas. Il ne peut rien m'arriver de mal ici.

—Et si l'on te proposait d'aller passer le temps de mon absence, peut-être un peu plus encore, à... Devine.

—Je ne sais pas, chez M. Meynandier?

—Oh! non, par exemple! beaucoup mieux que cela. Cherche.

—Je ne devine pas.

—A ton couvent des Oiseaux.

—Aux Oiseaux! Ah! que je serais heureuse! mais il ne faut penser à cela, nous sommes trop pauvres pour payer la pension.

—Et si d'autres se chargeaient d'acquitter tous les frais en notre lieu et place?

—Qui donc?

—Le gouvernement. J'ai déclaré que je ne pouvais et que je ne voulais pas t'abandonner seule à Paris, et l'on m'a offert de te replacer aux Oiseaux, aux frais de l'Etat.

—Oh! accepte, Charles, accepte. De cette manière je ne serai plus un embarras pour toi dans les débuts de ta carrière. Je pourrai reprendre et terminer mes études et quand je sortirai des Oiseaux, je serai assez instruite et assez grande pour suffir à mon entretien. Et qui sait? peut-être pourrais-je même t'aider, si pendant les premières années tu gagnais trop peu pour pouvoir soutenir le rang que te fera la position.

Le lendemain Charles se présentait chez M. Meynandier.

—J'ai réfléchi, lui dit-il, et j'accepte... pour ma sœur.

—J'en suis enchanté. Hier soir, j'ai revu le ministre, je lui ai dit vos hésitations, il les a très bien comprises, et les a appréciées à leur juste valeur. Et quand j'ai ajouté que j'avais la certitude morale que vous finiriez par accepter, il m'a chargé de vous dire qu'il s'engageait d'honneur à vous récompenser très largement. Il est entendu que votre sœur sera placée au couvent des Oiseaux. Etes-vous prêt à partir?

—Non, Monsieur, je veux avant tout passer ma thèse, je n'ai plus que quelques jours à attendre, et, aussitôt après l'avoir subie, je viendrai me mettre à la disposition du ministre.

La thèse fut passée avec distinction, et le lendemain Charles se présentait devant le député de Paris.

—Il est nécessaire, lui dit celui-ci, que vous soyez mis au courant des imputations qui ont actuellement cours contre la fameuse compagnie, cela vous guidera dans vos études, et vous évitera des redites, vous saurez mieux dans quel sens diriger vos observations. Vous connaissez les *Provinciales* de Pascal?

—Oui, Monsieur.

—Avez-vous lu d'autres livres sur le même sujet.

—Aucun.

—Voici dans ce cas quelques ouvrages que je vous ai préparés: *Le Mémoire de la Chalotais, l'Histoire d'Ollendorf, l'Extrait des assertions, les Monita secreta*, etc... Vous les lirez avec soin, puis vous viendrai me revoir pour prendre vos dernières instructions.

Trois jours après tout était disposé, Marguerite était rentrée aux Oiseaux, Charles avait sérieusement étudié l'histoire des Jésuites dans les écrits de leurs principaux ennemis, il avait entendu répéter avec des minutieux détails tout ce que l'on attendait de lui.

Le député ministériel venait de lui remettre un rouleau de 500 frans pour subvenir à ses frais de déplacement et comme premier acompte sur la somme qui lui serait allouée. Enfin, il lui donna une lettre à l'adresse du Père Recteur de Saint-Acheul.

—Nous avons pensé, expliqua-t-il que vous ne seriez pas admis dans la maison sans une lettre de récommandation, nous avons même craint un moment de nous heurter à une grosse difficulté, quand je me suis souvenu qu'un de mes amis avait eu quelques relations biographiques avec un vieux Jésuite; je me suis mis en rapport avec lui, et vous ai présenté comme un nouveau Paul, terrassé sur le chemin de Damas; lui disant que non seulement vous vouliez désormais vivre en parfait chrétien, mais que vous ambitionniez même l'honneur d'être reçu dans sa sainte Compagnie. La fin justifie les moyens, c'est un de leurs axiomes. Le vieux brave homme, en dépit de la réputation de finesse que l'on fait à ses pairs, s'est laissé complètement duper; voici ce qu'il m'écrit en m'envoyant la lettre que je vous ai remise.

"Cher et très honoré Monsieur,

"C'est avec le plus grand plaisir que je vous envoie la recommandation que vous désirez. Je bénis le Ciel de m'avoir permis de coopérer à assurer la persévérance d'une âme qui veut échapper aux tentations du démon et aux séductions du monde pour se donner tout entière à Jésus-Christ.

Dieu vous récompensera, chère et honoré Monsieur, du concours que vous voulez bien donner à cette bonne œuvre. Je le prie de vous combler de ses faveurs et de ses bénédictions dans ce monde et dans l'autre.

"J'ai l'honneur d'être, etc...

"VERMONT, S. J."

V

Charles Durand, arrivé à Amiens dans la journée, employa quelques heures à visiter la ville et son admirable cathédrale. Vers cinq heures du soir, il frappait à la porte de la maison des Jésuites de Saint-Acheul.

Après avoir remis au frère portier la lettre adressée au Père Recteur, il fut introduit dans une vaste salle, aux murs lambrissés, meublée d'une grande table et d'une douzaine de chaises symétriquement rangées le long de la muraille. Tout autour des gravures encadrées, un Christ en croix, une vierge et un portrait des saints de la Compagnie.

A Suivre

Dans le monde où l'on se débine.

—Je trouve que Z manque absolument d'originalité; il est incapable d'une opinion personnelle, ses idées sont celles de tout le monde...

—Et il dit partout que tu n'as aucun talent!